

Commune de Saint Cyr sur Menthon (Ain)

Conseil Municipal du Jeudi 28 Avril 2022– 20h00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LAUNAY Jean-Paul	TRESPAILLE Denise
BOST Marie-Ange	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	
		MOUROUX Nicolas	
BOURELLY Morgane	GOYON Marie-Angélique	PARET Karine	
CAMILLERI Jean Luc	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno	

Excusés : **BOURCET Sandrine** donne pouvoir à **GOYON Marie-Angélique**
FONTAINE Nathalie donne pouvoir à **PARET Karine**

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie-Ange BOST, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 31 mars 2022 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Le procès-verbal du 31 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

**Objet : Echange de parcelles entre la commune et Mme MILLARD Andrée
Parcelles ZM 729, ZM 730, ZM 731 et ZM 732**

Une parcelle appartenant à Mme MILLARD Andrée a été vendue en vue de construire une maison d'habitation. Cette parcelle en pointe jouxte un virage. L'accès à l'allée Perrin dessert d'autres lots et devient difficile. Il convient donc en accord avec Mme MILLARD d'échanger un petit morceau de parcelle le long de la voirie avec un petit bout de parcelle faisant l'angle. Ci-joint plan à l'appui.

En parallèle, il convient d'effectuer une régularisation d'alignement sur les parcelles ZM 731 et ZM 730.

Cette proposition a fait l'objet d'un bornage réalisé par le cabinet BOUSSION FLEURY, géomètres à Replonges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de la cession par la Commune à Mme MILLARD Andrée de la parcelle cadastrée ZM 732 d'une contenance de 17 m² d'une valeur vénale de 50 euros, en échange des parcelles ZM 729, ZM 730 et ZM 731.

Il accepte la cession par Mme MILLARD à la Commune des parcelles ZM 729 d'une contenance de 11 m², ZM 730 de 2 m² et ZM 731 de 29 m² d'une valeur vénale de 50 euros en échange de la parcelle ZM 732.

Il décide d'un échange sans soultes et de la régularisation de cet échange par acte administratif.

Il décide de prendre en charge les frais correspondants et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la régularisation.

Objet : Acquisition de la parcelle ZL 214 appartenant à Mr DEBOURG Raphael

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition de Mr DEBOURG Raphael de rétrocéder à la commune la parcelle ZL 214 située le long de la route au lieu-dit « Arringes » lui appartenant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder à l'acquisition par la commune de Saint Cyr sur Menthon, de la parcelle ZL 214, située au lieu-dit « Arringes », d'une contenance de 49 m² appartenant à Mr DEBOURG Raphael. Il décide de fixer la transaction à l'euro symbolique. Il décide de la régularisation de cette mutation par la rédaction d'un acte administratif et précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune. Il autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette opération.

Objet : Adhésion au Fonds Solidarité Logement pour 2022

Monsieur le Maire présente la demande du Conseil Départemental qui demande à chaque commune une contribution au Fonds de solidarité logement. Le Fonds Solidarité Logement, par les aides allouées, constitue un moyen pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées et permettre de trouver un logement adapté. Il garantit aussi le maintien dans le logement pour les personnes ayant des dettes de loyers ou de charges et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une aide au fonds de solidarité logement pour un montant de 550,20 € (0.30 € X 1834 habitants).

Objet : Demande de subvention auprès du SDIS pour l'achat équipement pour les sapeurs-pompiers

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acquis en 2021 divers équipements pour notre CPINI. Il s'agit de l'habillement des nouvelles recrues pour 2 087,53 € HT, renouvellement de casques F1 pour 3 022,88 € HT, achat de Bips pour 376,40 € HT et de divers petits équipements pour 1 034.82 € HT. Il indique de ces types d'équipement peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Service Départementale d'Incendie et de Secours de l'Ain, et qu'il y a lieu de la solliciter. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter l'aide financière auprès du SDIS de l'Ain afin de contribuer au financement du matériel désigné ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Commissions intercommunales

- Tourisme (Marie Ange BOST) : venue de Louane le 9 juillet à la base de loisirs de Cormoranche sur Saône
- Action économique (Bruno PELLETIER) : plusieurs entreprises du territoire ont des projets d'extensions et / ou d'embauches

Commissions communales

- Commission évènementielle (Karine PARET) : continue à travailler sur la fête patronale et sur d'autres projets.

- Commission Broyeur (Karine PARET) : réunion le 2 mai à 20 h 00 pour faire le bilan sur cette première année d'utilisation.
- Commission Jeunesse (Karine PARET) : à la rentrée prochaine, il y aura trois classes de maternelle au lieu de quatre compte-tenu des effectifs.
Le nouveau mobilier scolaire de la classe de CP sera installé mercredi prochain.
- Commission communication (Marie Angélique GOYON) : réfléchit à la refonte du site internet.
- CCAS (Marie Angélique GOYON) : il travaille sur la mise en place d'une mutuelle communale.
- PLUi : le projet du règlement est à la relecture dans les communes. Il ne pourra pas être entériné avant l'adoption du SCOT.
- Commission assainissement (Dominique MOREL) : des contrôles de conformité par fumigènes auront lieu. Les administrés concernés recevront un courrier.
- Commission bâtiments (Agapito FERNANDEZ) :
 - Salle polyvalente : réunion le 10 mai à 20 h 30 pour affiner les besoins et contraintes d'utilisation.
L'appel d'offres pour le choix de l'architecte devra être passé en juin.
 - Groupe scolaire : le rapport sur la recherche des fuites sur la toiture a été envoyé au cabinet d'expertise.
Réfléchir sur l'installation d'un adoucisseur et de fontaines d'eau.
Les travaux dans la salle du haut avancent, le plaquiste et l'électricien sont intervenus.

Questions diverses

Suite au vol de petits matériels au service technique, des caméras et alarmes seront installées.

Le banquet des conscrits auront lieu le 7 mai.

La commémoration du 8 mai aura lieu à St Genis à 10 h 30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 02 Juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire



Le Maire,



